

Cahier des charges

Transformation du régime de retraite supplémentaire Article 83 en Plan d'Épargne Retraite Obligatoire

Octobre 2026

Introduction

La Mission Locale des Landes, association loi 1901, est chargée, dans le cadre du Service Public de l'Emploi, d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans en démarche d'insertion sociale et professionnelle. La structure dispose actuellement d'un régime de retraite supplémentaire à relevant de l'ancien dispositif dit « Article 83 ». Elle souhaite moderniser ce régime et mettre en place un Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERO). Pour retenir le prestataire en charge de cette prestation, la Mission Locale des Landes conduit une procédure de mise en concurrence.

Le présent cahier des charges fixe le cadre de cette consultation.

1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la sélection d'un prestataire chargé d'apporter une offre adaptée à la Mission Locale des Landes dans la transformation de son épargne retraite dans une démarche structurante visant à :

- pérenniser le dispositif de Plan d'Épargne Retraite Obligatoire ;
- préserver les intérêts de la Mission Locale des Landes et des salariés ;
- disposer d'une offre lisible, compétitive et adaptée à la population couverte ;
- améliorer la qualité de gestion ;
- proposer aux salariés des outils numériques, une information pédagogique et un accompagnement accessible ;
- maîtriser l'ensemble des frais directs et indirects pendant la durée du contrat

2. Contexte et enjeux

La Mission Locale des Landes possède actuellement un contrat de retraite supplémentaire Article 83 qui ne présente pas de flexibilité dans la gestion tout au long de la vie du contrat. La loi PACTE du 22 mai 2019 est venue instaurer le Plan D'Épargne Retraite, c'est donc dans cette perspective que la Mission Locale des Landes souhaite apporter une meilleure solution d'épargne à ses salariés. Il s'agit de trouver un opérateur capable de conseiller, mettre en place, assurer et gérer le futur contrat PERO de la structure.

3. Périmètre

Le prestataire devra prendre en compte les éléments suivants :

Situation actuelle

Donnée	Valeur
Régime actuel	Contrat de retraite supplémentaire Article 83
Population couverte	Ensemble des salariés
Effectif total	63
Salariés non-cadre	57
Salariés cadre	6
Masse salariale annuelle	2 184 305 €
Encours total	1 240 123 €

Taux de cotisations actuels

Catégorie	Taux global	Part employeur	Part salarié
Non-cadres	3,70 %	2,32 %	1,38 %
Cadres - tranche A	4,03 %	2,54 %	1,49 %
Cadres - tranche B	4,92 %	3,28 %	1,64 %

Le prestataire devra être en mesure de communiquer les éléments suivants :

Analyse des scénarios de conservation ou transfert des encours
Accompagnement à la rédaction de l'acte juridique
Paramétrage DSN
Affiliation initiale
Gestion pilotée à horizon
Gestion libre et fonds en euros
Espace employeur et exports
Espace salarié et services en ligne
Communication et réunions salariés
Gestion des anomalies
RGPD, sécurité et continuité
Récupération complète des données
Assistance à la liquidation

4. Méthodologie de la consultation

La présente consultation est organisée selon une procédure de mise en concurrence adaptée, dans le respect des principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Les propositions devront impérativement s'inscrire dans les objectifs et attendus décrits au présent cahier des charges, tout en laissant place à une approche méthodologique argumentée et adaptée aux spécificités de l'association.

La Mission Locale des Landes se réserve le droit de considérer la consultation comme infructueuse dans la mesure où les offres lui parvenant lui sembleraient ne pas correspondre aux attentes exprimées dans ce cahier des charges.

5. Calendrier de la consultation

- Lancement de la consultation le **16 octobre 2026**
- Date limite de remise des dossiers le **16 novembre 2026**
- Présentation des offres aux membres du Bureau de la Mission Locale des Landes début décembre pour sélectionner l'offre la mieux disante
- Information de l'ensemble des candidats par mail

Les offres seront appréciées en fonction des critères suivants :

Critères	Sous-critères	Coefficient
Prestations	Qualité technique de la solution	20%
	Qualité de l'accompagnement	20%
	Calendrier d'intervention	10%
Prix	Conditions financières	50%

La Mission Locale des Landes se réserve le droit d'auditer les candidats afin d'affiner son choix.

6. Modalités de réponse

En réponse à cette consultation, la Mission Locale des Landes attend un dossier écrit sur la base du cahier des charges comprenant les éléments suivants :

- Grille tarifaire des prestations
- Dossier de présentation de l'offre de prestations : contenu, démarche, méthodologie et calendrier d'intervention

Réception des dossiers **au plus tard le lundi 16 novembre 2026 à 14h.**

Contact

Marine Raffini, directrice
05 58 46 61 80
direction@ml40.fr

Indemnisation de la consultation

Cette consultation ne pourra donner lieu à aucune rétribution financière.

Confidentialité de la consultation

La Mission Locale des Landes s'engage à tenir strictement confidentielles les informations communiquées par le candidat.